



CHAMPIONNAT REGIONAL 2010 LORRAINE-ALSACE

Règlement approuvé par la FFSA sous le numéro CK3 en date du 7 Janvier 2010

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1. Les Commissions Régionales de Karting (CRK) organisent, avec le concours de la FFSA, le Championnat Régional de Karting. Les CRK sont responsables de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par la CRK sur une période allant de février à fin octobre (minimum 3 épreuves).

Cette année la CRK Lorraine-Alsace a décidé de diviser son championnat en deux séries d'épreuves bien distinctes qui feront l'objet de deux classements séparés.

La première, se dénomment **coupe de la CRK**, se déroulant sur 3 épreuves et servant de support aux sélections « coupes et championnats de France » aux dates suivantes :

20/21 Mars	à Mirecourt	par l'ASK Nancy
03/04 Avril	à Lommerange	par l'EKC Haguenau
08/09 Mai	à Mulhouse	par l'ASK Peugeot-Citroën

La seconde, se dénomment **championnat de la CRK**, se déroulant sur 5 épreuves aux dates suivantes :

12/13 Juin	à Vesoul	par l'ASK Hautes-Vosges
03/04 Juillet	à Lommerange	par L'ASK KC 57
28/29 Août	à Mirecourt	par l'ASK Nancy
18/19 Septembre	à Mulhouse	par l'ASK Peugeot-Citroën
09/10 Octobre	à Mulhouse	par l'ASK Mulhouse

Un **challenge des clubs** de la CRK, issu du championnat régional, sera également organisé.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

- 1.2. Les CRK devront établir un règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 9 mai 2010.

- 1.3. Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.
Les CRK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1. Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.
- 3.1.2. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur A » peuvent exclusivement participer au Championnat Régional dans les catégories KF1, KZ2.
- 3.1.3. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :
- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
 - à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK,
 - et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.
- 3.1.4. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C », licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du CRA Lorraine-Alsace et régulièrement affiliée à la FFSA, peuvent s'engager à la Coupe et au Championnat régional de la CRK en KZ125, quelque soit le nombre d'épreuves internationales Auxquelles ils auront été inscrits.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.
- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.
- 3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.
- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master et X30.
- 3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30.
- 3.2.4.2. La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet et Nationale et la Coupe de France Minime/Cadet se fera sur la base des deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional, expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional. Le pilote devra, néanmoins, être inscrit et participer aux 3 épreuves qualificatives du Championnat Régional.
- 3.2.4.3. La qualification pour le Championnat de France KZ125 et KZ125 Gentleman, se fera sur la base des trois épreuves du Championnat Régional expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional. La qualification pour la coupe de France Rotax, Rotax Master et X30 se fera sur la base d'une participation à deux épreuves (au lieu de trois) du Championnat Régional, expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional : **néanmoins, les pilotes devront être inscrits aux trois journées qualificatives.**
- 3.2.4.4. Dans le cadre des Championnats de France, les classements des catégories Minime/Cadet, et Nationale, devront être adressés à la FFSA à l'issue des deux premières épreuves qualificatives au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au **vendredi 23 avril 2010.**
- 3.2.4.5. Dans le cadre de la Coupe de France, le classement des catégories Rotax, Rotax Master et X30,

devra être adressé à la FFSA à l'issue des trois épreuves qualificatives au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au vendredi 28 mai.

- 3.2.4.6. Dans le cadre du Championnat de France, le classement des catégories KZ125 et KZ125 Gentleman devra être adressé à la FFSA, à l'issue des 3 épreuves qualificatives, au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au vendredi 28 mai.
- 3.2.4.7. Pour chaque CRK, dans le cadre des Championnats de France Minime/Cadet et Nationale, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux deux épreuves qualificatives retenues par la CRK.
- 3.2.4.8. Pour chaque CRK, dans le cadre du Championnat de France KZ 125, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux trois épreuves qualificatives retenues par la CRK.
- 3.2.4.9. Dans la catégorie KZ125, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 3 épreuves qualificatives, un pilote au moins de la CRK est qualifié pour le Championnat de France KZ125.
Dans la catégorie Minime/Cadet, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 2 épreuves qualificatives, 2 pilotes au moins de la CRK sont qualifiés pour le Championnat de France Minime/Cadet.
- 3.2.4.10. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à une Coupe de France.
- 3.2.5. Autres catégories
L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.

3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.
- 3.3.2. Catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman
Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale et KZ125 et les Coupes de France Minime/Cadet, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives. Date limite d'inscription le 26 FEVRIER auprès de la CRK.
Montant de l'inscription : 195 euros pour les 3 courses + 5 euros pour le sac à pneus.
- 3.3.3. Catégories Rotax, Rotax Master et X30
Les pilotes souhaitant se qualifier pour les coupes de France Rotax, Rotax Master et X30 devront participer obligatoirement à deux épreuves qualificatives sur trois, néanmoins ils devront être inscrits aux trois journées qualificatives. Date limite d'inscription le 26 FEVRIER auprès de la CRK.
Montant de l'inscription : 195 euros pour les 3 courses + 5 euros pour le sac à pneus.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125.
Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30 le règlement 2010 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les

karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

4.2.1. Pour les trois épreuves qualificatives en catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, KZ125G, Rotax, Rotax master, X30 et X30G un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.

Pour la catégorie KZ125, KZ125G, Rotax, Rotax Master, X30 et X30G les pneus pluie seront en gestion libre.

4.2.2. Pour les mini-Karts un seul train de pneu sera utilisé pour toutes les compétitions de la CRK

4.2.3. Pour les autres catégories et pour chaque autre épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE ET KZ125 ET LES COUPES DE FRANCE MINIME/CADET, ROTAX, ROTAX MASTER ET X30.

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, ROTAX, X30, les épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec
	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C
 4 séries : A contre B C contre D A contre D
 B contre C A contre C B contre D
 5 séries : D contre E A contre B C contre D A contre E
 B contre C A contre D B contre E A contre C
 B contre C C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ125 ET KZ125 GENTLEMAN ET AUX COUPES DE FRANCE MINIME/CADET, ROTAX, ROTAX MASTER ET X30.**

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et, pour les Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master et X30, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 ^{er}	9 points au 7 ^{ème}	3 points au 13 ^{ème}
20 points au 2 ^{ème}	8 points au 8 ^{ème}	2 points au 14 ^{ème}
16 points au 3 ^{ème}	7 points au 9 ^{ème}	1 point au 15 ^{ème}
13 points au 4 ^{ème}	6 points au 10 ^{ème}	
11 points au 5 ^{ème}	5 points au 11 ^{ème}	
10 points au 6 ^{ème}	4 points au 12 ^{ème}	

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats moins un.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour **la catégorie KZ125**, 143 pilotes seront qualifiés. Dans les 143 pilotes qualifiés : 3 places seront réservées pour des pilotes d'Outre-Mer. Le vainqueur de la Coupe de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France KZ125, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement de la Coupe de France KZ125.
- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour **la catégorie KZ125 Gentleman**, 72

pilotes seront qualifiés. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes qualifiés.

- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour le **Championnat de France Minime et Cadet**, 75 pilotes seront qualifiés par catégorie. Dans les 75 pilotes qualifiés dans chaque catégorie : 2 places seront réservées aux pilotes d'Outre Mer.
- ◆ **A l'issue des 2 épreuves qualificatives pour la catégorie Nationale, 90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale.** Le vainqueur de la Coupe de France Nationale, classement A et classement B de l'année précédente seront qualifiés d'office pour le Championnat de France.
- ◆ **A l'issue des 2 premières épreuves qualificatives pour la Coupe de France Minime/Cadet, 54 pilotes Minime et 54 pilotes Cadet seront admis à participer à la Coupe de France Minime/Cadet.**
- ◆ **Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 90 pilotes seront qualifiés pour les coupes de France pour chaque catégorie**
- ◆ **Pour la Coupe de France X30 et X30 Gentleman, 36 pilotes seront qualifiés en catégorie X30 gentleman et 72 pilotes en catégorie X30.**

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

9.2. **CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL, DE LA COUPE ET DU CHALLENGE DES CLUBS, LORRAINE-ALSACE.**

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional ou de la coupe de la CRK peut marquer des points.

Chaque CRK déterminera, dans son règlement du Championnat Régional, le mode d'attribution des points servant au classement du Championnat. **Pour prétendre à un classement une catégorie non qualificative aux championnats ou coupes de France devra comporter, hormis chez les jeunes, un minimum de 6 pilotes sur la moitié du championnat plus une course.**

- 9.2.1. Pour établir le classement général final de la coupe de la CRK, il sera appliqué les mêmes règlement et barème qu'aux qualifications aux championnats et coupes de France. (25pts au 1^{er}, 20pts au 2^{ème}, ... et 2pts au meilleur tour en course des pré-finales ou finales, 5 résultats sur 6 pris en compte)
Pour participer à la coupe de la CRK chaque pilote devra s'inscrire auprès de la CRK, payer son inscription 195 euros et son sac à pneus 5 euros, **avant le 26 FEVRIER 2010.**

- 9.2.2. Pour établir le classement général final du championnat de la CRK, il sera totalisé un maximum de 9 résultats sur les 10 possibles, attribués au cours des 5 pré-finales et des 5 finales que compte le championnat 2010, ceci pour chaque pilote.
Le classement de la pré-finale et de la finale de chacune des épreuves donnera lieu à l'attribution des points suivants :

1 ^{er}	40	6 ^{ème}	29
2 ^{ème}	36	7 ^{ème}	28
3 ^{ème}	34	8 ^{ème}	27
4 ^{ème}	32	9 ^{ème}	26
5 ^{ème}	30	10 ^{ème}	25

et ainsi de suite jusqu'au dernier classé qui marque 1 point.

Si une course venait à être supprimée, 7 résultats sur 8 possibles seraient pris en compte et ainsi de suite.

Tout pilote ayant pris le départ des essais chronométrés, des manches qualificatives et qui ne se qualifierai pas pour la phase finale marque 1 point.

- 9.2.3. Pour établir le classement du challenge des clubs de la CRK, il sera additionné les points totalisés au cours du championnat de la CRK par le jeune (mini ou minime ou cadet) ayant marqué le plus de points et par les deux meilleurs marqueurs parmi les autres pilotes de chaque club.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

ARTICLE 10. PRIX

La dotation au titre de chaque épreuve sera à la charge et à la discrétion de l'ASK organisatrice. La dotation au titre du championnat, de la coupe et du challenge des clubs sera à la charge de la CRK.

Pour chaque épreuve, l'ASK organisatrice versera à la CRK une cotisation de 8 euros par pilote inscrit.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre une coupe par la CRK.

Le montant des sommes versées sera réparti de la façon suivante :

- 1/3 de cette somme sera réparti de façon égale entre les catégories
- 2/3 restant seront répartis entre les différentes catégories au prorata du nombre de pilotes classés : si moins de 12 classés, les 3 premiers toucheront respectivement une prime égale à 50%, 30% et 20% du montant attribué à la catégorie.
si plus de 12 classés, les 5 premiers toucheront respectivement une prime égale à 40%, 25%, 20%, 10% et 5% du montant attribué à la catégorie.

La remise des prix aura lieu lors de l'AG de la CRK.

Pour prétendre à la remise de son prix, tout pilote classé dans les 3 ou 5 premiers doit avoir participé à la moitié des épreuves plus une organisée dans le cadre des compétitions régionales. Sa présence est obligatoire.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

En plus des exemplaires obligatoires, chaque ASK organisatrice devra fournir à la CRK un exemplaire des résultats définitifs et complets de chaque épreuve, destiné à la publication et à l'établissement des classements régionaux cumulés. Le support (papier, informatique, ...) sera défini avec la personne chargée d'établir ces classements.